

de noblesse, distingué d'ailleurs par ses grands biens et par ses fréquentes alliances avec la maison royale, a son chef qu'on nomme bey ou seigneur par excellence. Ce bey a, comme le kan, son kalga et son nouradin. Les chérembeys entrent de droit dans toutes les délibérations de conséquence, et le kan ne décide aucune affaire d'état sans leur participation. Après les chérembeys viennent les *myrzas*, qui sont comme nos gentilshommes titrés, et qui ont aussi part aux conseils. Outre cela le kan a son divan, composé à peu près des mêmes hauts-officiers que celui du grand-seigneur : son visir, son musti, son kadiasker, avec la différence que ces charges demeurent à ceux qui les ont, autant de temps que dure le règne du kan de qui ils les tiennent, et qu'en Turquie elles sont plus changeantes. Pendant que ces hauts-officiers sont en place, ils sont les juges immédiats de toutes les affaires civiles et criminelles. Pour le civil, la justice est administrée en Tartarie comme ailleurs, à force d'argent et d'amis. Pour le criminel, comme, par exemple, pour les assassinats et les violences, il n'y a nulle grâce à espérer. Dès que le coupable est déclaré dûment convaincu, la coutume est de le livrer à sa partie adverse, qui tire de lui telle ven-